

Iberville II – 1175 avenue Lavigerie

(boulevard Laurier)

Local à louer



4 500 p² au rez-de-chaussée 3 700 p² au 3^e étage 2 300 p² au 5e étage

Immeuble et environnement



- Immeuble commercial et bureau
- Local possédant un zonage permissif (voir zonage ci-joint)
- Local avec beaucoup de visibilité et d'achalandage

Environnement – Centre-ville de Sainte-Foy

- ➤ Centre d'affaires de Ste-Foy
- Près des grands axes routiers
- ➢ À l'angle du boulevard Hochelaga
- Quartiers résidentiels
- > Trajet d'autobus du RTC
- Gare Orléans Express

Commerce du secteur

- Nombreux restaurants
- Caisse Desjardins et Banque
- > Centres commerciaux Laurier, Ste-Foy et Place de la Cité
- ➤ Hôpital le CHUL
- ➤ Hôtels

Rez-de-chaussée – 4 500 p²





Rez-de-chaussée





3^e étage – 3 700 p²





3^e étage







5e étage – 2 300 p²



Zonage

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE SUR L'URBANISME GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 2017-0	5-19	R.	R.C.A.3V.Q. 218						33219C	
USAGES AUTORISÉS			17			-				
COMMERCE DE CONSOMMATI	ON ET DE SERVICES			Superficie max	cimale de planch	er				
			0	tablissement	par båt	202	Localisati	ion P	rojet d'ensemble	
C1 Services administratifs			-							
					3		S,R,2			
C3 Lieu de rassemblement COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE			+	Nami			S,R,2			
COMMERCE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE				Nombre maximal d'unités par établissement par bâtiment			Localisati	au I p	rojet d'ensemble	
C10 Établissement hôtelier			pare	tabussement	par oat	iment	Localisati	on r	rojet a ensemble	
C11 Résidence de tourisme			1			1				
2				Superficie max	cimale de planch	er		- 50		
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL				de l'aire de consommation						
PERSON (2007)			par é	par établissement par l		iment	Localisation		rojet d'ensemble	
C20 Restaurant							S,R,2			
C21 Débit d'alcool PUBLIQUE			-	Consultation or		_	S,R,2			
PUBLIQUE				Superficie maximale de planch par établissement par bâti			Localisation Projet		rojet d'ensemble	
P3 Établissement d'éducation et de formation			parc	tablissement	scincia: pai tratance				rojet a ensemble	
P5 Établissement de santé										
INDUSTRIE	7,54			Superficie maximale de plancher						
			par é	tablissement	ablissement par båtin		Localisation		rojet d'ensemble	
12 Industrie artisanale							S,R,2			
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE										
R1 Parc										
USAGES PARTICULIERS	W		34.4		and the area	-1				
Usage associé :		résentation visuelle est : associée à un restaurar				oi - article 22	3			
Usage spécifiquement exclu :		seignement secondaire				000 mètres a	arrés			
	On etablissement d'ens	seignement secondaire (a une supern	cie de planeiro	er de pius de 12	. 000 metres e	arres			
BÂTIMENT PRINCIPAL										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT P	RINCIPAL	Largeur mi	nimale	nale Hauteur		Nombre d'étages Pourcentage mir de grands logen				
		mètre	%	minimale	maximale minimal		maximal	maximal 2 ch. ou + ou		
			356	\$0000000000000000000000000000000000000	STATISTICAL OF	1000000 (1000)	***************************************	85m³ ou +	105m³ ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES		_			40 m	4		100		
NORMES D'IMPLANTATION		Marge avant	Marge latérale		rales	Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte	Superficie d'aire	
		marge avair	incinc.	1				minimale	d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GI	NÉRALES	6 m			_	9 m			- 3	
NORMES DE DENSITÉ	2000, D. A. Andrewski	5	Superficie max	imale de planch	ier	T	Nombre de	logements à l'hect	tare	
		Vente a	u détail	Administration			Minimal		Maximal	
CMA 1 A a		Par établissement	Par båtimer	ent Par båtiment		7				
				_			65 log/ha			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				- 1 + -		100	140			
Un café-terrasse peut être impla	anté en cour latérale - artic	le 547								
Un café-terrasse peut être impla										
La profondeur minimale de la n	narge avant applicable à l'i	implantation d'une cons	struction sou	terraine est de	26 mètres et e	le se calcule a	a partir de l'axe	du boulevard I	aurier	
contigu à la ligne avant du lot s							(Es)			
Calcul de la profondeur de la m							-			
Calcul de la profondeur de la m	arge avant à partir de l'axe	e du boulevard Hochela	iga et cette pi	rofondeur est	de 20 metres -	article 353.0.2				
STATIONNEMENT HORS RU	E, CHARGEMENT OU	DÉCHARGEMENT	DES VÉHI	CULES						
TYPE	100									
Urbain dense										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRE		and a Prop Marine and	alasa basa sa	Libra maint d						
L'aménagement d'une aire de sta			cipai est proi	nibe - article t	333					
Le stationnement doit être situé Le pourcentage minimal du nom	bre de cases de stationnen	nent aménagées sur un	lot ani doive	nt être souterr	raines est de 50	% - article 58	6			
	ore ac cases ac stationifeli	nem amenagees sur till	as qui unive	an one soutch	united est the 30	- article 36				
ENSEIGNE										
TYPE										
Type 6 Commercial										
AUTRES DISPOSITIONS PA	RTICULIÈRES									
Control of the Contro										
Protection des arbres en milieu u	roain - article 702	754 474								

Environnement



